

PHI 3660 : Philosophie du droit

Syllabus

Le droit régle la quasi-totalité des dimensions nos vies, mais avons-nous une obligation morale d'obéir aux lois ? Et comment, tout d'abord, définir le concept de « droit » ? Tout système de normes mis en vigueur par les représentants d'institutions politiques afin de contrôler le comportement des citoyens et citoyennes compte-t-il comme un système de droit ?

Ce cours se veut une introduction aux deux champs principaux de la philosophie du droit contemporaine: la jurisprudence analytique – c'est-à-dire la tentative de distinguer les systèmes juridiques d'autres systèmes de normes – et la jurisprudence normative – une réflexion qui vise à déterminer dans quelle mesure les lois peuvent légitimement restreindre la liberté des citoyens et des citoyennes. Nous tenterons par exemple d'apporter une réponse aux interrogations suivantes : quelle est la fonction générale du droit; quelle est la relation entre droit et moralité; la désobéissance civile est-elle légitime et quels types de sanctions légales sont acceptables d'un point de vue moral ? En plus d'étudier les principaux courants de la philosophie du droit contemporaine (la théorie du droit naturel, le positivisme juridique et l'interprétativisme légal), nous nous pencherons sur le réalisme légal américain ainsi que sur deux théories critiques du droit – les *Critical Legal Studies* et la théorie féministe du droit – selon lesquelles les systèmes légaux des démocraties libérales contemporaines sont fondés sur des inégalités sociales injustifiables et dont l'objectif est de transformer la manière dont le droit est créé, appris, théorisé et appliqué.

Notre approche sera principalement contemporaine, mais nous considérerons également quelques contributions historiques à la philosophie du droit telles que la théorie du droit naturel de Thomas d'Aquin, la conception hobbesienne du droit comme solution au problème général de l'insécurité et la thèse kantienne selon laquelle la seule raison légitime de restreindre la liberté d'un citoyen ou d'une citoyenne est de protéger la liberté d'autres citoyens et citoyennes. Nous nous pencherons également sur des décisions juridiques qui illustrent particulièrement bien la manière dont les diverses théories contemporaines du droit peuvent être appliquées à des cas concrets.

En un mot, l'objectif général du cours est d'amener les étudiants et étudiantes à approfondir leur connaissance des principales théories contemporaines du droit ainsi que leur capacité à analyser des décisions juridiques concrètes à la lumière de ces théories.